

LE CHÈQUE-CADEAU VENDÉE BOCAGE DU PAYS DE CHANTONNAY

Bournezeau - Chantonnay - Rochetjoux - Saint-Germain-de-Prinçay - Saint-Hilaire-le-Vouhis - Saint-Martin-des-Noyers
Saint-Prouant - Sigournais - Saint-Vincent-Sterlanges - Sainte-Cécile

100%
Local



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

au 30 octobre 2023

Clauses générales

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les ventes de Chèques-Cadeaux Vendée Bocage. Par la signature du bon de commande, le client reconnaît en avoir pris connaissance et les accepter.

Commande

La commande de Chèque-Cadeaux Vendée Bocage est faite par le demandeur sous son unique responsabilité, conformément aux prescriptions fixées dans les Conditions Générales de Vente. Le bon de commande doit obligatoirement comporter le nom et la signature du demandeur ainsi que son cachet professionnel.

Validité de la commande

La commande de Chèques-Cadeaux Vendée Bocage doit être accompagnée du règlement de préférence par virement sur le compte bancaire Chèque-Cadeau Vendée Bocage :

IBAN : FR76 1470 6001 5473 9969 9399 739

BIC : AGRIFRPP847

ou par chèque à l'ordre de : Chèques-Cadeaux Vendée Bocage. Le comité de pilotage se réserve le droit de ne traiter la commande qu'après avoir vérifié la régularité du paiement.

Livraison

Les frais de livraison sont gratuits. Les chèques-cadeaux sont à retirer à un point précis qui sera précisé lors de la réception de la commande ou par une livraison assurée par l'association.

Retour

Les Chèques-Cadeaux Vendée Bocage non utilisés ou dont la date de validité est dépassée ne pourront être échangés ou repris par le comité de pilotage. Toute demande de remboursement sera refusée.

Opposition

Les Chèques-Cadeaux Vendée Bocage perdus ou volés ne peuvent donner lieu ni à un échange, ni à un remboursement.

Interdiction à la revente

Le client s'interdit de revendre les Chèques-Cadeaux Vendée Bocage. Le comité de pilotage se réserve le droit de mettre fin à ses relations commerciales avec tout client manquant à cette obligation et ce, sans préavis ni indemnités.

Où les dépenser ?

Chez tous les commerçants et artisans des Pays de Chantonnay, La Châtaigneraie et Pouzauges acceptant ces Chèques-Cadeaux Vendée Bocage comme moyen de paiement.

La liste sera disponible sur

<https://www.chèques-cadeaux-vendee-bocage.fr>

Cette liste est remise à jour régulièrement sur ce site internet ou disponible sur simple demande par mail à : chantonnay@cheques-cadeaux-vendee-bocage.fr